

Capital Orletto II inc.

États financiers condensés intermédiaires
Pour les périodes de 92 jours et de 216 jours
terminées le 30 septembre 2018

**ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS POUR LES PÉRIODES DE 92 JOURS
ET DE 216 JOURS TERMINÉES LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Déclarations concernant les états financiers condensés intermédiaires

La direction a préparé les états financiers condensés intermédiaires ci-joints de Capital Orletto II inc. qui comprennent l'état condensé intermédiaire de la situation financière au 30 septembre 2018, l'état condensé intermédiaire du résultat net et résultat global pour les périodes de 92 jours et de 216 jours terminées à cette date, ainsi que les états condensés intermédiaires de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour la période de 216 jours terminée à cette date. Aucune firme d'auditeurs n'a examiné ou audité ces états financiers condensés intermédiaires.

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes de

92 jours
terminée le
30 septembre
2018

216 jours
terminée le
30 septembre
2018

« Non audité »

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais d'inscription et de maintien

730 \$

6 622 \$

Honoraires professionnels

12 471

14 971

Rémunération à base d'actions

49 782

49 782

PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL

(62 983)\$

(71 375)\$

Résultat net par action (note 7)

De base et dilué

(0,013)\$

(0,019)\$

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

4 843 478

3 794 709

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour la période de 216 jours terminée le 30 septembre 2018

« Non audité »

	Nombre			Montant			
	Actions ordinaires	Options d'achat d'actions	Total	Capital- actions	Options d'achat d'actions	Déficit	Total
SOLDE, début de la période	-	-	-	- \$	- \$	- \$	- \$
Émission d'actions (note 4)	6 800 000	-	6 800 000	540 000	-	-	540 000
Rémunération à base d'actions	-	680 000	680 000	-	49 782	-	49 782
Frais d'émission d'actions	-	-	-	(153 473)	-	-	(153 473)
Options d'achat d'actions	-	400 000	400 000	(20 681)	20 681	-	-
Perte nette et résultat global de la période	-	-	-	-	-	(71 375)	(71 375)
	6 800 000	1 080 000	7 880 000	365 846	70 463	(71 375)	364 934
SOLDE, fin de la période	6 800 000	1 080 000	7 880 000	365 846 \$	70 463 \$	(71 375)\$	364 934 \$

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 septembre 2018

« Non audité »

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse en fiducie

371 444 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation

6 510 \$

CAPITAUX PROPRES

Capital-actions (note 4)

365 846

Option d'achat d'actions (note 6)

70 463

Déficit

(71 375)

364 934

371 444 \$

Statuts constitutifs et nature des activités (note 1)

Pour le conseil d'administration :

(signé) Benoit Chotard _____, administrateur

(signé) Octavio Soares _____, administrateur

Capital Orletto II inc.

ÉTAT CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période de 216 jours terminée le 30 septembre 2018

« Non audité »

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Perte nette	(71 375)\$
Rémunération à base d'actions	49 782
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles	6 510
	<u>(15 083)</u>

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Émission de capital-actions	540 000
Frais d'émission d'actions reportés	<u>(153 473)</u>
	386 527

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

371 444

ENCAISSE, début de la période

-

ENCAISSE EN FIDUCIE, fin de la période

371 444 \$

Les flux de trésorerie reliés aux activités opérationnelles n'incluent aucun intérêt versé ou encaissé, ni aucun impôt versé.

Capital Orletto II inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Au 30 septembre 2018

« Non audité »

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée le 27 février 2018 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions pour devenir une société de capital de démarrage à la Bourse de croissance TSX inc. (la « Bourse »), et ce, suivant les dispositions prévues à la Politique 2.4 du Guide du financement des sociétés à la Bourse. Les actions de la Société ont été admises à la négociation à la Bourse le 15 août 2018 sous le symbole OLT.P.

L'adresse du siège social de la Société est 70, rue Dalhousie, bureau 300, Québec.

L'activité principale de la Société est l'identification et l'évaluation d'actifs ou d'entreprises en vue de réaliser une opération admissible selon les politiques de la Bourse. La Société doit compléter une opération admissible, laquelle est assujettie à l'approbation de la Bourse. Dans le cas d'une opération admissible avec lien de dépendance définie à la Politique 2.4, elle doit également obtenir l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires, conformément à la Politique 2.4.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers condensés intermédiaires non audités ont été préparés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et sont établis en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire.

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme dans les états financiers condensés intermédiaires non audités.

Les états financiers condensés intermédiaires non audités ont été autorisés pour la publication par le conseil d'administration le 28 novembre 2018.

Base de mesure

Les états financiers de la Société ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception de l'actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Monnaie de présentation et fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables et l'estimation qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont relatives aux impôts futurs et à la juste valeur des options d'achat d'actions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES Au 30 septembre 2018

« Non audité »

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat en utilisant la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont établis en tenant compte des différences temporelles déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans la période au cours de laquelle les écarts doivent se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts différés si, selon les renseignements disponibles, il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés ne sera pas matérialisée.

Instruments financiers

La Société possède les instruments financiers suivants :

Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

L'actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, soit l'encaisse, est évalué à sa juste valeur. Les variations de la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net.

Autres passifs financiers

Les passifs financiers au coût amorti, soit les dettes d'exploitation, sont initialement évalués à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux.

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 - L'évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement.

Niveau 3 - L'évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

L'encaisse a été classée dans le niveau 1.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES Au 30 septembre 2018

« Non audité »

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions identifiables sont reportés à titre d'actif jusqu'à l'émission des actions afférentes. Lors de leur émission, ces frais sont comptabilisés en diminution du capital-actions. En cas d'abandon, ces frais sont comptabilisés au résultat net.

Rémunération et autres paiements à base d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel des administrateurs, dirigeants, employés et consultants peuvent se voir octroyer des options d'achat d'actions de la Société. Le nombre total d'actions qui peuvent être émises en vertu d'options octroyées dans le cadre du régime est limité à 10 % du nombre d'actions qui seront émises et en circulation à la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société. Le prix d'exercice de chaque option correspond au prix fixé au moment de l'octroi par le conseil d'administration. La durée maximale d'une option est de dix ans à compter de la date de son octroi et l'acquisition des droits est déterminée lors de l'émission des options d'achat d'actions.

Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black & Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et toute incidence est comptabilisée immédiatement. Toute contrepartie versée par les employés au moment de la levée d'options ou de l'achat est créditée au capital-actions. La valeur attribuée aux options d'achat d'actions est transférée au capital-actions à l'émission des actions ordinaires.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société octroie des options en échange de biens ou de services à des parties autres que des membres du personnel. Pour ces transactions, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui est la contrepartie, directement à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Dans ce cas, la juste valeur est celle des options émises à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de moins de trois mois, le cas échéant.

Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements et interprétations ne sont pas encore entrés en vigueur au 30 septembre 2018 et n'ont pas été appliqués dans la préparation de ces états financiers. Aucun d'eux ne devrait avoir un effet significatif sur les états financiers de la Société.

Capital Orletto II inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES Au 30 septembre 2018

« Non audité »

4. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires, participantes, avec droit de vote, sans valeur nominale, dividende non cumulatif

Déclaré et en circulation

6 800 000 actions ordinaires

365 846 \$

Le 26 mars 2018, la Société a émis 2 800 000 actions ordinaires à 0,05 \$ l'action pour un produit total de 140 000 \$ en espèces.

Le 15 août 2018, la Société a émis 4 000 000 actions ordinaires à 0,10 \$ l'action pour un produit total de 400 000 \$ en espèces.

La totalité des actions ordinaires émises et en circulation au 30 septembre 2018, soit 6 800 000 actions ordinaires, sont entières conformément aux modalités d'une convention d'entierement de titres et seront libérées en plusieurs étapes au cours d'une période maximale de trois ans à compter de la date du bulletin final de la Bourse.

5. GESTION DU CAPITAL

La Société définit les composantes de sa structure de capital comme étant le total de ses capitaux propres. En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation afin d'assurer sa pérennité et de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires, et de s'assurer que le financement par action soit suffisant pour trouver une opération admissible qui puisse maximiser le rendement pour ses actionnaires, compte tenu des risques liés à l'opération. La Société pourrait émettre de nouvelles actions à la suite de l'approbation du conseil d'administration.

6. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le 15 août 2018, la Société a conclu des conventions d'options d'achat d'actions avec ses dirigeants et ses administrateurs (note 8) leur permettant d'acquérir 680 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action. Ces options expirent le 15 août 2023. La juste valeur de ces options a été estimée à 49 782 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black & Sholes d'après les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque : 1,6 %
Durée moyenne prévue : 5 ans
Volatilité prévue : 97 %
Cours de l'action : 0,10 \$

Capital Orletto II inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Au 30 septembre 2018

« Non audité »

6. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

De plus, la Société a accordé au placeur pour compte une option d'achat incessible visant l'achat de 400 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action. Cette option expire le 14 août 2020. La juste valeur de ces options a été estimée à 20 681 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black & Sholes d'après les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque : 2,14 %
Durée moyenne prévue : 2 ans
Volatilité prévue : 97 %
Cours de l'action : 0,10 \$

La valeur de cette option a été comptabilisée à titre de frais d'émission en diminution du capital-actions.

La détermination de l'hypothèse de la volatilité des options d'achat d'actions est basée sur une analyse de volatilité historique sur une période égale à la durée de vie des options.

Le tableau suivant résume la situation du régime d'options d'achat d'actions et des changements survenus au cours de la période de 216 jours terminée le 30 septembre 2018 :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours, début de la période	-	- \$
Octroyées	1 080 000	0,10
En cours, fin de la période	1 080 000	0,10 \$
Options exerçables, fin de la période	1 080 000	
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de la période		0,07 \$

Capital Orletto II inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES Au 30 septembre 2018

« Non audité »

6. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

Le tableau présenté ci-dessous résume l'information relative aux options en cours au 30 septembre 2018 :

Prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
0,10 \$	1 080 000	3,8 années	0,10 \$	1 080 000	0,10 \$

7. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les instruments visant à émettre des actions ordinaires étaient exercés au début de la période ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions permet de déterminer l'effet de dilution des instruments.

Pour les périodes de 92 jours et de 216 jours terminées le 30 septembre 2018, il n'y a aucune différence entre le résultat net de base et dilué par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions n'a pas été inclus dans le calcul, sans quoi l'effet aurait été antidilutif. Le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions non inclus dans le calcul pour les périodes de 92 jours et de 216 jours terminées le 30 septembre 2018 est de 1 080 000 options d'achat d'actions. Par conséquent, le résultat net dilué par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont les administrateurs. La rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de la période de 216 jours terminée le 30 septembre 2018 est constituée d'options représentant une rémunération à base d'action de 49 782 \$ (note 6).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit et le risque de liquidité. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques les plus significatifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

Au 30 septembre 2018

« Non audité »

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations de paiement. Au 30 septembre 2018, la Société détient son encaisse dans un compte en fiducie chez un cabinet d'avocats.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation. Cependant, elle n'encourt aucun risque de liquidité compte tenu de l'encaisse dont elle dispose.